

FAQ - Explore 2022

1. Quand puis-je déménager en résidence ?

Vous trouverez ci-dessous les dates auxquelles vous pouvez emménager et quitter la résidence :

Session de printemps 19+:

- Emménagement: 23 mai
- Déménagement: 24 juin (avant 12h00)

Session d'été 16/17:

- Emménagement: 4 juillet
- Déménagement: 5 août (avant 12h00)

Session d'été 13-15:

- Emménagement: 10 juillet
- Déménagement: 30 juillet (avant 12h00)

2. Dois-je porter un masque sur campus ?

Toute personne qui entre dans un espace intérieur sur une propriété de l'Université York, y compris tous les campus, les sites de travail et les bureaux satellites, doit porter un masque qui couvre l'intégralité de sa bouche, de son nez et de son menton. Les masques sont obligatoires dans tous les espaces intérieurs et doivent être portés pendant la durée complète de votre séjour. Les espaces intérieurs de York comprennent, sans s'y limiter, les salles de classe, les bâtiments administratifs, les bureaux, les salles de réunion et les zones communes de toutes les résidences, les toilettes, les couloirs et les ascenseurs. Pour vous tenir au courant des derniers mandats de l'Université York, veuillez consulter leur site web à l'adresse suivante : <https://www.yorku.ca/bettertogether/?lang=fr>.

3. Des amis et des membres de ma famille peuvent-ils me rendre visite pendant le programme? Peuvent-ils rester dans ma chambre ?

En raison des directives de santé publique auxquelles l'Université York adhère actuellement en ce qui concerne les capacités des résidences, les invités ne sont pas autorisés à séjourner dans les chambres des participants. Toutefois, ils peuvent vous rendre visite dans les espaces publics du campus, à condition de ne pas interrompre votre programmation régulière.

4. Combien d'argent de poche devrais-je apporter ? Y a-t-il un guichet automatique sur le campus ?

Les étudiants ont déclaré avoir dépensé entre 250 et 500 dollars pour les activités sociales et culturelles facultatives que nous proposons, ainsi que pour d'autres dépenses personnelles.

Pour votre commodité, il y a un guichet automatique bancaire (CIBC) situé à l'entrée principale de la cafétéria.

5. Vendez-vous une assurance voyage ? Que se passe-t-il si je tombe malade ?

Nous ne vendons malheureusement pas d'assurance voyage. Si vous tombez malade pendant votre séjour chez nous, des moniteurs sont en service 24 heures sur 24 pour vous aider si nécessaire. Si vous devez vous rendre à l'hôpital, l'hôpital Sunnybrook est situé à moins de 5 minutes du campus Glendon.

Tou(te)s les étudiant(e)s canadien(ne)s sont prié(e)s d'apporter leur carte de santé. Si vous venez de l'extérieur de la province, nous vous recommandons fortement de communiquer avec le fournisseur de soins de santé de votre province pour savoir si votre assurance-maladie vous couvre pendant votre séjour en Ontario.

Nous encourageons les étudiant(e)s internationaux(ales) à acheter leur propre assurance-maladie de voyage.

6. Les activités de fin de semaine sont-elles obligatoires ?

La plupart des activités de fin de semaine sont facultatives.

Il y aura 1-2 activités obligatoires pendant la semaine, qui seront indiquées sur les horaires.

7. Où est situé le campus Glendon ?

Pour connaître les directions à suivre pour se rendre à notre campus, veuillez consulter notre site

Web: <https://www.glendon.yorku.ca/about/fr/directions-routieres/>

8. À quoi ressemblent les chambres de la résidence ? Qu'y a-t-il dans les chambres ?

Pour voir à quoi ressemblent les chambres de nos résidences, veuillez visiter le site Web du Service de résidence de Glendon au lien suivant : <http://studenthousing.info.yorku.ca/glendon/eng/>. Chaque chambre comprend un lit jumeau avec matelas, un bureau et une chaise, une armoire/pendrie, une commode, ainsi que des poubelles et des bacs de recyclage. En raison des directives de santé publique auxquelles l'Université York adhère actuellement, toutes les chambres seront à occupation simple. L'accès à la résidence est restreint et une carte d'accès vous sera fournie.

9. Y a-t-il une buanderie sur place ?

Les buanderies sont situées à l'intérieur des bâtiments de la résidence. Vous recevrez une carte sur laquelle vous pourrez charger des fonds pour payer l'utilisation des machines. Veuillez noter que vous êtes responsable d'apporter votre propre détergent à lessive.

10. J'ai des amis et de la famille à Toronto. Puis-je rester avec eux pendant mes études à Glendon? Aurais-je droit à un remboursement de mes frais d'hébergement si je vis hors du campus ?

Tou(te)s les participant(e)s du programme Explore doivent résider sur notre campus pendant toute la durée du programme, à moins que des dispositions exceptionnelles n'aient été prises avec la coordinatrice du programme. Si vous choisissez de vivre ou de manger en dehors du campus, vous ne pourrez pas recevoir d'argent ou de remboursement.

11. Puis-je apporter ma voiture ?

Oui, vous pouvez apporter votre voiture. Des stationnements payants sont disponibles sur le campus.

Pour plus d'informations sur les prix, la disponibilité, ou pour acheter un permis en ligne, veuillez consulter le site : <https://www.yorku.ca/parking/>

12. Ai-je accès au gymnase ?

Oui, les participants d'Explore peuvent acheter un abonnement au Club athlétique de Glendon. Si vous avez moins de 18 ans, vos parents devront signer une décharge vous autorisant à utiliser les installations.

13. Avons-nous du temps libre pendant le programme ?

Oui. Alors que vous aurez des matinées et des après-midis bien remplis pendant la semaine, vous aurez certainement du temps libre pendant les soirées et les fins de semaine.

14. Y a-t-il un bureau de sécurité sur le campus ?

Oui, Glendon dispose d'un bureau de sécurité qui surveille le campus 24h/24 et 7j/7. La sécurité effectue des tournées dans les bâtiments du campus et vérifie les problèmes de sécurité, de comportement et d'entretien.

15. J'ai besoin de recevoir du courrier pendant que je suis le programme, où puis-je l'envoyer? Qu'en est-il des messages téléphoniques urgents ?

Le courrier sera distribué quotidiennement en classe. Si quelqu'un que vous connaissez doit vous envoyer du courrier pendant votre séjour avec nous, assurez-vous de leur indiquer d'adresser toute correspondance personnelle comme suit:

"Votre nom" – Programme Explore
Formation continue à Glendon
Campus Glendon, Université York
Pavillon York, salle A112
2275, avenue Bayview
Toronto, ON M4N 3M6

Seuls les messages téléphoniques urgents peuvent être laissés pendant les heures de bureau au: 416.487.6708 et nous veillerons à ce que les étudiant(e)s les reçoivent. Nos heures de bureau sont du lundi au vendredi de 8h00 à 16h00.

16. Que dois-je apporter avec moi ?

Veuillez consulter la [Liste d'articles essentiels](#) pour avoir quelques idées sur ce que vous devez apporter avec vous.

17. Est-ce que je recevrai des crédits universitaires/collégiaux pour le programme Explore ?

L'obtention de crédits universitaires/collégiaux pour la participation au programme Explore est à la discrétion de votre institution d'origine. Nous vous demandons de vérifier auprès des services académiques de votre institution pour obtenir de plus amples informations.

18. Recevrai-je un certificat pour avoir participé au programme ?

Tou(te)s les étudiant(e)s qui terminent avec succès le programme Explore recevront un certificat de participation et d'achèvement indiquant le niveau de compétence linguistique et la note. Bien qu'il s'agisse d'un programme sans crédit, de nombreuses institutions choisiront d'accorder des crédits à celles et ceux qui ont suivi le programme Explore à Glendon.

19. J'ai besoin d'un relevé de notes officiel. Comment puis-je en obtenir un ? Combien coûte-t-il? Comprend-il un aperçu du programme?

Ces informations seront bientôt disponibles – restez à l'écoute !

20. Mon enfant peut-elle/il quitter le campus seul(e)? (S'applique uniquement aux sessions d'été)

- Si votre enfant fait partie de la session d'été 13-15, il/elle **n'est pas autorisé(e) à quitter le campus sans un moniteur.**
- Si votre enfant fait partie de la session d'été 16-17, il/elle **peut quitter le campus sans surveillance** si le consentement parental a été accordé **par écrit** sur le dossier d'inscription du/de la participant(e). Les participant(e)s qui ont obtenu l'autorisation parentale de quitter le campus sans surveillance ne sont pas tenu(e)s de respecter le couvre-feu (22h en semaine et 23h en fin de semaine). Si un(e) participant(e) **n'a pas** obtenu l'autorisation parentale écrite de quitter le campus sans la supervision d'un moniteur, il/elle ne pourra pas quitter le campus sans être accompagné(e) et devra également respecter le couvre-feu (22h en semaine et 23h en fin de semaine).

21. Le campus dispose-t-il d'une connexion Wi-Fi gratuite? Y a-t-il des ordinateurs disponibles pour l'utilisation?

Oui, vous aurez accès au Wi-Fi gratuit sur le campus. Vous pouvez apporter un ordinateur portable ou une tablette personnelle, mais des ordinateurs publics sont également disponibles dans certains espaces publics du campus, ainsi que dans les laboratoires informatiques. Vous n'avez pas besoin d'apporter votre ordinateur ou votre tablette avec vous lors des sessions en classe. Si l'utilisation de la technologie est requise pour une activité Explore, l'équipement approprié sera fourni à tou(te)s les participant(e)s.



22. Puis-je apporter des instruments de musique?

Oui, bien sûr ! Et vous pourrez démontrer vos talents artistiques lors du spectacle de talents du programme !